

# FICHE SIGNALÉTIQUE

## 1. Identification

|   |                                   |                |  |
|---|-----------------------------------|----------------|--|
| <b>Identificateur de produit</b>  | <b>Pharao Odour Counteractant</b> |                |  |
| <b>Autres moyens d'identification</b>                                       |                                   |                |  |
| <b>Code du produit</b>  | 1000009243                        |                |  |
| <b>Usage recommandé</b>   | Désodorisant                      |                |  |
| <b>Restrictions d'utilisation</b>   | Aucuns connus.                    |                |  |
| <b>Renseignements sur le fabricant/importateur/fournisseur/distributeur</b> |                                   |                |  |
| <b>Fabricant</b>  |                                   |                |  |
| <b>Nom de la société</b>  | Pharao                            |                |  |
| <b>Adresse</b>  | J7C 5V6<br>Canada                 |                |  |
| <b>Téléphone</b>  | 450-420-0022                      |                |  |
| <b>Courriel</b>   | Non disponible.                   |                |  |
| <b>Numéro de téléphone d'urgence</b>  | Emergency - US                    | 1-866-836-8855 |  |
|   | Emergency - Outside US            | 1-952-852-4646 |  |
| <b>Fournisseur</b>  | Non disponible.                   |                |  |

## 2. Identification des dangers

|                              |                                      |             |
|------------------------------|--------------------------------------|-------------|
| <b>Dangers physiques</b>     | Aérosols inflammables                | Catégorie 1 |
| <b>Dangers pour la santé</b> | Corrosion cutanée/irritation cutanée | Catégorie 2 |
|                              | Sensibilisation cutanée              | Catégorie 1 |

### Éléments d'étiquetage



|                                       |  |             |  |
|---------------------------------------|--|-------------|--|
| <b>Mention d'avertissement</b>        | Danger   |             |  |
| <b>Mention de danger</b>              | Aérosol extrêmement inflammable. Provoque une irritation cutanée. Peut provoquer une allergie cutanée.   |             |  |
| <b>Conseil de prudence</b>            |  |             |  |
| <b>Prévention</b>                     | Tenir loin de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et autres sources d'inflammation. Défense de fumer. Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'inflammabilité. Ne pas perforer ni brûler, même après usage. Éviter de respirer les gaz. Lavez vigoureusement après manipulation. Les tenues de travail contaminées doivent être conservées sur le lieu de travail. Porter des gants de protection. |             |  |
| <b>Intervention</b>                   | EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver avec beaucoup d'eau. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : Obtenir une consultation médicale ou des soins médicaux. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.  |             |  |
| <b>Stockage</b>                       | Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F.   |             |  |
| <b>Élimination</b>                    | Éliminer le contenu/les conteneurs selon la loi internationale/nationale/régionale/locale.   |             |  |
| <b>Dangers environnementaux</b>       | Dangereux pour le milieu aquatique, danger aigu  | Catégorie 1 |  |
|                                       | Dangereux pour le milieu aquatique, danger à long terme  | Catégorie 1 |  |
| <b>Autres dangers</b>                 | Aucuns connus.   |             |  |
| <b>Renseignements supplémentaires</b> | Aucune.  |             |  |

### 3. Composition/information sur les ingrédients

#### Mélanges

| Dénomination chimique                        | Nom commun et synonymes | Numéro d'enregistrement CAS | %         |
|--|-------------------------|-----------------------------|-----------|
| Alcool éthylique                             |                         | 64-17-5                     | 30 - 60   |
| Butane                                       |                         | 106-97-8                    | 15 - 40   |
| d-Limonène                                   |                         | 5989-27-5                   | 15 - 40   |
| Propane                                      |                         | 74-98-6                     | 5 - 10    |
| Orange Terpenes                              |                         | 68647-72-3                  | 0.1 - 1   |
| Autres composés sous les niveaux déclarables |                         |                             | 0.5 - 1.5 |

Toutes les concentrations sont en pourcentage en poids, sauf si l'ingrédient est un gaz. Les concentrations des gaz sont en pourcentage en volume.

### 4. Premiers soins

#### Inhalation

Sortir au grand air. Appeler un médecin si les symptômes se développent ou s'ils persistent.

#### Contact avec la peau

Enlever immédiatement les vêtements souillés et laver la peau avec de l'eau et du savon. En cas d'eczéma ou d'autres problèmes cutanés : consulter un médecin et apporter cette fiche. Laver les vêtements contaminés avant de les porter à nouveau.

#### Contact avec les yeux

Rincer avec de l'eau. Consulter un médecin si une irritation se développe et persiste.

#### Ingestion

Dans le cas peu probable de déglutition, communiquez avec un médecin ou un centre anti-poison. Rincer la bouche.

#### Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés

Maux de tête. Toux. Irritation de la peau. Peut entraîner de la rougeur et de la douleur. Peut provoquer une allergie cutanée. Dermate. Éruption.

#### Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire

Donner des soins généraux et traiter en fonction des symptômes. Garder la victime en observation. Les symptômes peuvent se manifester à retardement.

#### Informations générales

S'assurer que le personnel médical est averti des substances impliquées et prend les précautions pour se protéger. Laver les vêtements contaminés avant de les porter à nouveau.

### 5. Mesures à prendre en cas d'incendie

#### Agents extincteurs appropriés

Mousse résistante à l'alcool. Poudre. Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>).

#### Agents extincteurs inappropriés

Ne pas utiliser un jet d'eau comme agent extincteur, car cela propagera l'incendie.

#### Dangers spécifiques du produit dangereux

Contenu sous pression. Le récipient pressurisé peut exploser lorsqu'il est exposé à la chaleur ou à une flamme. Des gaz dangereux pour la santé peuvent se former pendant l'incendie.

#### Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers

Les pompiers doivent porter un équipement de protection standard, notamment vêtement ignifuge, casque à masque facial, gants, bottes en caoutchouc et, dans les espaces clos, un appareil respiratoire autonome.

#### Équipement/directives de lutte contre les incendies

Éloigner les récipients de l'incendie si cela peut se faire sans risque. Les conteneurs doivent être refroidis à l'eau pour prévenir la création de pression de vapeur. En cas d'incendie majeur dans la zone de chargement : utiliser des supports de tuyaux autonomes et des lances à eau autonomes; sinon, se retirer et laisser brûler.

#### Méthodes particulières d'intervention

Employer des méthodes normales de lutte contre l'incendie et tenir compte des dangers associés aux autres substances présentes. Éloigner les récipients de l'incendie si cela peut se faire sans risque. En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les émanations.

#### Risques d'incendie généraux

Aérosol extrêmement inflammable.

### 6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

#### Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence

Tenir à l'écart le personnel dont la présence sur les lieux n'est pas indispensable. Garder les personnes à l'écart de l'endroit du déversement/de la fuite et en amont du vent. Porter un équipement et des vêtements de protection appropriés durant le nettoyage. Éviter de respirer les gaz. Ne pas toucher les récipients endommagés ou le produit déversé à moins de porter des vêtements de protection appropriés. Aérer les espaces fermés avant d'y entrer. Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues. Pour s'informer sur la protection individuelle, voir la rubrique 8.

## Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Se reporter aux fiches signalétiques et/ou aux modes d'emploi joints. Arrêter la fuite si cela peut se faire sans risque. Déplacer le cylindre vers une zone sûre et ouverte si la fuite est irréparable. Pulvériser de l'eau pour réduire les vapeurs ou détourner le nuage de vapeur. Isoler la zone jusqu'à dispersion du gaz. Éliminer toutes les sources d'inflammation (interdiction de fumer, d'avoir des torches, étincelles ou flammes dans la zone immédiate). Tenir les matériaux combustibles (bois, papier, huile, etc.) à l'écart du produit déversé. Empêcher l'entrée dans les cours d'eau, les égouts, les sous-sols ou les zones confinées. Recouvrir d'une feuille de plastique pour empêcher la dispersion. Absorber avec de la vermiculite, du sable sec ou de la terre, puis placer en récipient. Après avoir récupéré le produit, rincer la zone à l'eau.

Déversement accidentel peu important: Essuyer avec une matière absorbante (p.ex. tissu, laine). Nettoyer la surface à fond pour éliminer la contamination résiduelle. Pour se renseigner sur l'élimination, voir la rubrique 13.

## Précautions relatives à l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement. Informer le personnel de direction et de supervision de tous les rejets dans l'environnement. Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger. Éviter le rejet dans les égouts, les cours d'eau ou sur le sol.

## 7. Manutention et stockage

### Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

Récipient sous pression: ne pas perforer, ni brûler, même après usage. Ne pas utiliser si le bouton de vaporisation est manquant ou défectueux. Ne pas pulvériser contre une flamme nue ou tout autre objet incandescent. Ne pas fumer pendant l'utilisation ou jusqu'à ce que la surface vaporisée soit sèche. Ne pas couper, souder, braser, percer, broyer ou exposer les récipients à de la chaleur, à une flamme, à des étincelles ou à d'autres sources d'ignition. Tout matériel utilisé pour la manutention de ce produit doit être mis à la terre. Ne pas réutiliser des récipients vides. Éviter de respirer les gaz. Éviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Utiliser seulement dans les zones bien ventilées. Porter un équipement de protection individuelle approprié. Éviter le rejet dans l'environnement. Observer de bonnes pratiques d'hygiène industrielle.

### Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités

Aérosol niveau 3.

Récipient sous pression. À protéger contre les rayons solaires et à une température supérieure à 50 °C. Ne pas perforer, incinérer ou écraser. Ne pas manier ou stocker à proximité d'une flamme nue, d'une source de chaleur ou d'autres sources d'ignition. Ce matériau peut accumuler des charges statiques pouvant causer des étincelles et devenir une source d'ignition. Conserver à l'écart de matières incompatibles (voir rubrique 10).

## 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

### Limites d'exposition professionnelle

#### ÉTATS-UNIS. Valeurs limites d'exposition de l'ACGIH

| Composants                     | Type | Valeur   |
|--------------------------------|------|----------|
| Alcool éthylique (CAS 64-17-5) | STEL | 1000 ppm |
| Butane (CAS 106-97-8)          | STEL | 1000 ppm |

#### Canada. LEMT pour l'Alberta (Code de l'hygiène et de la sécurité au travail, Annexe 1, Tableau 2)

| Composants                     | Type | Valeur     |
|--------------------------------|------|------------|
| Alcool éthylique (CAS 64-17-5) | TWA  | 1880 mg/m3 |
|                                |      | 1000 ppm   |
| Butane (CAS 106-97-8)          | TWA  | 1000 ppm   |
| Propane (CAS 74-98-6)          | TWA  | 1000 ppm   |

#### Canada. LEMT pour la Colombie-Britannique. (Valeurs limites d'exposition en milieu de travail pour les substances chimiques, Règlementation sur la santé et sécurité au travail 296/97, ainsi modifiée)

| Composants                     | Type | Valeur   |
|--------------------------------|------|----------|
| Alcool éthylique (CAS 64-17-5) | STEL | 1000 ppm |
| Butane (CAS 106-97-8)          | STEL | 750 ppm  |
|                                | TWA  | 600 ppm  |

#### Canada. LEMT de Manitoba (Règlement 217/2006, Loi sur la sécurité et l'hygiène du travail)

| Composants                     | Type | Valeur   |
|--------------------------------|------|----------|
| Alcool éthylique (CAS 64-17-5) | STEL | 1000 ppm |
| Butane (CAS 106-97-8)          | STEL | 1000 ppm |

**Canada. LEMT pour l'Ontario. (Contrôle de l'exposition à des agents biologiques et chimiques)**

| Composants                     | Type | Valeur   |
|--------------------------------|------|----------|
| Alcool éthylique (CAS 64-17-5) | STEL | 1000 ppm |
| Butane (CAS 106-97-8)          | TWA  | 800 ppm  |

**Canada. LEMT du Québec, (Ministère du Travail. Règlement sur la qualité du milieu de travail)**

| Composants                     | Type | Valeur                 |
|--------------------------------|------|------------------------|
| Alcool éthylique (CAS 64-17-5) | TWA  | 1880 mg/m <sup>3</sup> |
| Butane (CAS 106-97-8)          | TWA  | 1000 ppm               |
|                                |      | 1900 mg/m <sup>3</sup> |
| Propane (CAS 74-98-6)          | TWA  | 800 ppm                |
|                                |      | 1800 mg/m <sup>3</sup> |
|                                |      | 1000 ppm               |

**Valeurs biologiques limites**

Aucune limite d'exposition biologique observée pour les ingrédients.

**Contrôles d'ingénierie appropriés**

Il faut utiliser une bonne ventilation générale (habituellement dix changements d'air l'heure). Les débits de ventilation doivent être adaptés aux conditions. S'il y a lieu, utiliser des enceintes d'isolement, une ventilation locale ou d'autres mesures d'ingénierie pour maintenir les concentrations atmosphériques sous les limites d'exposition recommandées. Si des limites d'exposition n'ont pas été établies, maintenir les concentrations atmosphériques à un niveau acceptable. Des douches oculaires et des douches d'urgence doivent être disponibles sur le lieu de travail pendant la manipulation de ce produit.

**Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle****Protection du visage/des yeux**

Le port d'un masque facial est conseillé. Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux (ou des lunettes à coques).

**Protection de la peau****Protection des mains**

Porter des gants appropriés et résistant aux produits chimiques. Les gants appropriés peuvent être indiqués par le fournisseur de gants.

**Autre**

Porter des vêtements appropriés et résistant aux produits chimiques. L'emploi d'un tablier imperméable est recommandé.

**Protection respiratoire**

Si les niveaux admissibles sont dépassés, utiliser un filtre mécanique / une cartouche contre les vapeurs organiques NIOSH ou un respirateur avec alimentation d'air.

**Dangers thermiques**

Porter des vêtements de protection thermique appropriés, lorsque nécessaire.

**Considérations d'hygiène générale**

Ne pas fumer pendant l'utilisation. Toujours adopter de bonnes pratiques d'hygiène personnelle, telles que se laver après avoir manipulé la substance et avant de manger, de boire ou de fumer. Nettoyer régulièrement la tenue de travail et l'équipement de protection pour éliminer les contaminants. Les tenues de travail contaminées doivent être conservées sur le lieu de travail.

**9. Propriétés physiques et chimiques****Apparence****État physique**

Gaz.

**Forme**

Aérosol

**Couleur**

Non disponible.

**Odeur**

Non disponible.

**Seuil olfactif**

Non disponible.

**pH**

Non disponible.

**Point de fusion et point de congélation**

Non disponible.

**Point initial d'ébullition et domaine d'ébullition**

Non disponible.

**Point d'éclair**

-104.4 °C (-156.0 °F) Propulseur estimation

**Taux d'évaporation**

Non disponible.

**Inflammabilité (solides et gaz)**

Non disponible.

## Limites supérieures et inférieures d'inflammabilité ou d'explosibilité

|   |                  |
|---|------------------|
| Limites d'inflammabilité - inférieure (%) | 2.6 % estimation |
| Limites d'inflammabilité - supérieure (%) | 6.1 % estimation |
| Limite d'explosibilité - inférieure (%)   | Non disponible.  |
| Limite d'explosibilité - supérieure (%)   | Non disponible.  |

Tension de vapeur Non disponible.

Densité de vapeur Non disponible.

Densité relative Non disponible.

### Solubilité

Solubilité (eau) Non disponible.

Coefficient de partage n-octanol/eau Non disponible.

Température d'auto-inflammation 307.47 °C (585.45 °F) estimation

Température de décomposition Non disponible.

Viscosité Non disponible.

### Autres informations

Propriétés explosives Non explosif.

Propriétés comburantes Non oxydant.

Densité 0.748 estimation

## 10. Stabilité et réactivité

Réactivité Le produit est stable et non réactif dans des conditions normales d'utilisation, d'entreposage et de transport.

Stabilité chimique La substance est stable dans des conditions normales.

Risque de réactions dangereuses Une polymérisation dangereuse ne se produit pas.

Conditions à éviter Éviter les températures supérieures au point d'éclair. Contact avec des matériaux incompatibles.

Matériaux incompatibles Les agents oxydants forts. Nitrates. Fluor Chlore

Produits de décomposition dangereux Aucun produit dangereux de décomposition n'est connu.

## 11. Données toxicologiques

### Renseignements sur les voies d'exposition probables

Inhalation N'est pas présumé avoir des effets nocifs en cas d'inhalation.

Contact avec la peau Provoque une irritation cutanée. Peut provoquer une allergie cutanée.

Contact avec les yeux Le contact direct avec les yeux peut causer une irritation temporaire.

Ingestion Faible danger présumé en cas d'ingestion.

Les symptômes correspondant aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques Maux de tête. Toux. Irritation de la peau. Peut entraîner de la rougeur et de la douleur. Peut provoquer une allergie cutanée. Dermatite. Éruption.

### Renseignements sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë Peut provoquer une allergie cutanée.

| Composants | Espèces | Résultats d'épreuves |
|------------|---------|----------------------|
|------------|---------|----------------------|

Alcool éthylique (CAS 64-17-5)

#### Aiguë

##### Inhalation

CL50

Chat

85.41 mg/l, 4.5 heures

| Composants                 | Espèces | Résultats d'épreuves    |
|----------------------------|---------|-------------------------|
|                            |         | 43.68 mg/l, 6 heures    |
|                            | Rat     | > 115.9 mg/l, 4 heures  |
|                            |         | 51.3 mg/l, 6 heures     |
|                            | Souris  | > 60000 ppm             |
|                            |         | 79.43 mg/l, 134 minutes |
| <b>Orale</b>               |         |                         |
| DL50                       | Cochon  | > 5000 mg/kg            |
|                            | Rat     | 10470 mg/kg             |
|                            |         | 7800 ml/kg              |
|                            | Singe   | 6000 mg/kg              |
|                            | Souris  | 10500 ml/kg             |
| Butane (CAS 106-97-8)      |         |                         |
| <b><u>Aiguë</u></b>        |         |                         |
| <b>Inhalation</b>          |         |                         |
| CL50                       | Rat     | 1355 mg/l               |
|                            | Souris  | 1237 mg/l, 120 minutes  |
|                            |         | 52 %, 120 minutes       |
| d-Limonène (CAS 5989-27-5) |         |                         |
| <b><u>Aiguë</u></b>        |         |                         |
| <b>Orale</b>               |         |                         |
| DL50                       | Rat     | > 2000 mg/kg            |
| Propane (CAS 74-98-6)      |         |                         |
| <b><u>Aiguë</u></b>        |         |                         |
| <b>Inhalation</b>          |         |                         |
| CL50                       | Rat     | 1355 mg/l               |
|                            |         | 658 mg/l/4h             |
|                            | Souris  | 1237 mg/l, 120 minutes  |
|                            |         | 52 %, 120 minutes       |

\* Les estimations pour le produit peuvent être basées sur d'autres données de composants non montrées.

|   |   |
|---|---|
| <b>Corrosion cutanée/irritation cutanée</b>                           | Provoque une irritation cutanée.  |
| <b>Lésions oculaires graves/irritation oculaire</b>                   | Le contact direct avec les yeux peut causer une irritation temporaire.  |
| <b>Sensibilisation respiratoire ou cutanée</b>                        |   |
| <b>Sensibilisation respiratoire</b>                                   | N'est pas un sensibilisant respiratoire.  |
| <b>Sensibilisation cutanée</b>  | Peut provoquer une allergie cutanée.  |
| <b>Mutagenicité sur les cellules germinales</b>                       | Il n'existe pas de données indiquant que ce produit, ou tout composant présent à des taux de plus de 0,1 %, soit mutagène ou génotoxique. |
| <b>Cancérogénicité</b>  |   |
| <b>Canada - LEMT pour le Manitoba : cancérogénicité</b>               |   |
| ÉTHANOL (CAS 64-17-5)   | Cancérogène confirmé chez les animaux, mais inconnu chez l'homme.   |
| <b>Monographies du CIRC. Évaluation globale de la cancérogénicité</b> |   |
| d-Limonène (CAS 5989-27-5)  | 3 Ne peut pas être classé quant à la cancérogénicité pour l'homme.  |
| <b>Toxicité pour la reproduction</b>                                  | On ne s'attend pas à ce que ce produit présente des effets sur la reproduction ou le développement.                                       |
| <b>Toxicité pour certains organes cibles - exposition unique</b>      | Non classé.   |

**Toxicité pour certains organes cibles - expositions répétées** Non classé.

**Danger par aspiration** Peu probable du fait de la forme du produit.

## 12. Données écologiques

**Écotoxicité** Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

| Composants                     |      | Espèces                             | Résultats d'épreuves          |
|--------------------------------|------|-------------------------------------|-------------------------------|
| Alcool éthylique (CAS 64-17-5) |      |                                     |                               |
| <b>Aquatique</b>               |      |                                     |                               |
| Crustacés                      | CE50 | Puce d'eau (daphnia magna)          | 7700 - 11200 mg/l, 48 heures  |
| Poisson                        | CL50 | tête-de-boule (pimephales promelas) | > 100.1 mg/l, 96 heures       |
| d-Limonène (CAS 5989-27-5)     |      |                                     |                               |
| <b>Aquatique</b>               |      |                                     |                               |
| Crustacés                      | CE50 | Puce d'eau (daphnia pulex)          | 69.6 mg/l, 48 heures          |
| Poisson                        | CL50 | tête-de-boule (pimephales promelas) | 0.619 - 0.796 mg/l, 96 heures |

\* Les estimations pour le produit peuvent être basées sur d'autres données de composants non montrées.

**Persistance et dégradation** Aucune donnée n'est disponible sur la biodégradabilité du produit.

### Potentiel de bioaccumulation

#### Potentiel de bioaccumulation

##### Log K<sub>ow</sub> du coefficient de répartition octanol/eau

|                  |       |
|------------------|-------|
| Alcool éthylique | -0.31 |
| Butane           | 2.89  |
| d-Limonène       | 4.232 |
| Propane          | 2.36  |

**Mobilité dans le sol** Aucune donnée disponible.

**Autres effets nocifs** On ne prévoit aucun autre effet environnemental négatif (par ex., appauvrissement de la couche d'ozone, potentiel de formation photochimique d'ozone, perturbation endocrinienne, potentiel de réchauffement de la planète) causé par ce composant.

## 13. Données sur l'élimination

**Instructions pour l'élimination** Recueillir et réutiliser ou éliminer dans des récipients scellés dans un site d'élimination des déchets autorisé. Contenu sous pression. Ne pas perforer, incinérer ou écraser. Ne pas laisser la substance s'infiltrer dans les égouts/les conduits d'alimentation en eau. Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec le produit ou le récipient utilisés. Éliminer le contenu/les contenants selon la loi internationale/nationale/régionale/locale.

**Règlements locaux d'élimination** Détruire conformément à toutes les réglementations applicables.

**Code des déchets dangereux** Les codes de déchets doivent être attribués dans le cadre d'une consultation entre l'utilisateur, le fabricant et l'entreprise de décharge.

**Déchets des résidus / produits non utilisés** Éliminer le produit conformément avec la réglementation locale en vigueur. Des résidus de produit peuvent demeurer dans les contenants vides et sur les toiles d'emballage. Ce produit et son contenant doivent être éliminés de façon sécuritaire (voir les instructions d'élimination).

**Emballages contaminés** Comme les récipients vides peuvent contenir des résidus de produit, respecter les avertissements sur l'étiquette même après avoir vidé le récipient. Les contenants vides doivent être acheminés vers une installation certifiée de traitement des déchets en vue de leur élimination ou recyclage. Ne pas réutiliser des récipients vides.

## 14. Informations relatives au transport

### TMD

|   |                        |
|---|------------------------|
| <b>Numéro ONU</b>                                   | UN1950                 |
| <b>Désignation officielle de transport de l'ONU</b> | AÉROSOLS, inflammables |
| <b>Classe de danger relative au transport</b>       |                        |
| <b>Classe</b>                                       | 2.1                    |
| <b>Danger subsidiaire</b>                           | -                      |
| <b>Groupe d'emballage</b>                           | Sans objet.            |

**Dangers environnementaux** Oui

**Précautions spéciales pour l'utilisateur** Lire les instructions de sécurité, la FS et les procédures d'urgence avant de manipuler.

This product meets the exemption requirements and may be shipped as a limited quantity.

#### IATA

**UN number** UN1950

**UN proper shipping name** Aerosols, flammable

**Transport hazard class(es)**

**Class** 2.1

**Subsidiary risk** -

**Label(s)** 2.1

**Packing group** Not applicable.

**Environmental hazards** Yes

**ERG Code** 10L

**Special precautions for user** Read safety instructions, SDS and emergency procedures before handling. Read safety instructions, SDS and emergency procedures before handling.

#### Other information

**Passenger and cargo aircraft** Allowed with restrictions.

**Cargo aircraft only** Allowed with restrictions.

#### IMDG

**UN number** UN1950

**UN proper shipping name** AEROSOLS

**Transport hazard class(es)**

**Class** 2.1

**Subsidiary risk** -

**Label(s)** 2.1

**Packing group** Not applicable.

**Environmental hazards**

**Marine pollutant** Yes

**EmS** F-D, S-U

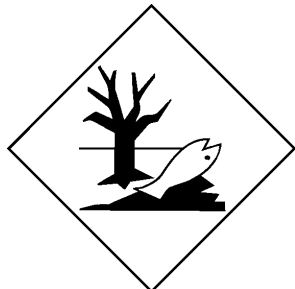
**Special precautions for user** Read safety instructions, SDS and emergency procedures before handling. Read safety instructions, SDS and emergency procedures before handling.  
Sans objet.

**Transport en vrac selon l'Annexe II de MARPOL 73/78 et le recueil IBC**

**IATA; IMDG; TMD**



**Polluant marin**



**Informations générales**

Polluant marin selon le code IMDG.



## 15. Informations sur la réglementation

### Réglementation canadienne

#### Loi réglementant certaines drogues et autres substances

Non réglementé.

#### Liste des marchandises d'exportation contrôlée (LCPE 1999, Annexe 3)

Non inscrit.

#### Gaz à effet de serre

Non inscrit.

#### Règlements sur les précurseurs

Non réglementé.

### Règlements internationaux

#### Convention de Stockholm

Sans objet.

#### Convention de Rotterdam

Sans objet.

#### Protocole de Kyoto

Sans objet.

#### Montreal Protocol

Sans objet.

#### Convention de Bâle

Sans objet.

### Inventaires Internationaux

| Pays ou région           | Nom de l'inventaire   | En stock (Oui/Non)* |
|--------------------------|---|---------------------|
| Australie                | Inventaire australien des substances chimiques (AICS)   | Oui                 |
| Canada                   | Liste intérieure des substances (LIS)   | Oui                 |
| Canada                   | Liste extérieure des substances (LES)   | Non                 |
| Chine                    | Inventaire des substances chimiques existantes en Chine (IECSC)                               | Oui                 |
| Europe                   | Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes (EINECS)                 | Non                 |
| Europe                   | Liste européenne des substances chimiques notifiées (ELINCS)                                  | Non                 |
| Japon                    | Inventaire des substances chimiques existantes et nouvelles (ENCS)                            | Non                 |
| Corée                    | Liste des produits chimiques existants (ECL)  | Oui                 |
| Nouvelle-Zélande         | Inventaire de la Nouvelle-Zélande   | Oui                 |
| Philippines              | Inventaire philippin des produits et substances chimiques (PICCS)                             | Oui                 |
| États-Unis et Porto Rico | Inventaire du TSCA (Toxic Substances Controls Act - Loi réglementant les substances toxiques) | Oui                 |

\*La réponse « Oui » indique que tous les composants du produit sont conformes aux exigences d'entreposage du pays ayant compétence  
Un « Non » indique qu'un ou plusieurs composant(s) du produit n'est/ne sont pas inscrit(s) ou exempt(s) d'une inscription sur l'inventaire administré par le(s) pays ayant compétence.

## 16. Renseignements divers

|   |   |
|---|---|
| <b>Date de publication</b>                  | 13-Juillet-2018   |
| <b>Version n°</b>                           | 01  |
| <b>Avis de non-responsabilité</b>           | À notre connaissance et selon nos renseignements et notre opinion à la date de publication de cette fiche signalétique, les renseignements fournis dans cette dernière sont exacts. Les renseignements donnés sont conçus uniquement comme un guide pour la manipulation, l'utilisation, le traitement, l'entreposage, le transport, l'élimination et le rejet sécuritaires du produit et ne doivent pas être considérés comme une garantie ou une norme de qualité. Les renseignements sont liés uniquement au produit particulier indiqué et peuvent ne pas être valides pour un tel produit utilisé en association avec toute autre substance ou dans tout autre procédé, sauf si indiqué dans le texte. |
| <b>Informations relatives à la révision</b> | Identification du produit et de l'entreprise : Autres noms commerciaux  |